

Aliénation d'un terrain, 15, rue d'Arènes, à M. THIEBAUD

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une contenance de 6 m², cadastrée section AX n° 176 et sise 15, Rue d'Arènes, sur laquelle l'ancien propriétaire de l'immeuble contigu avait édifié un bâtiment avec l'accord de la Ville.

Aujourd'hui, M. THIEBAUD, nouveau propriétaire, souhaite régulariser la situation foncière et en acquérir l'assiette.

Un accord est intervenu avec M. THIEBAUD sur la base de 3 600 F (600 F/m²) conformément à l'estimation des Domaines.

La Ville cède la parcelle à M. THIEBAUD au prix de 3 600 F, soit 548,82 €.

Cette recette sera encaissée au chapitre 92.824.775.00501.30100.

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner son accord sur cette transaction,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- ouvrir au budget de l'exercice courant par décision modificative les crédits suivants :

Propriété ne figurant plus à l'inventaire (valeur comptable = 0)				
	Imputation budgétaire		Dépenses	Recettes
Opération réelle	Produit de la vente	92.824.775.00501.30100		3 600,00 F 548,82 €
Opérations d'ordre	Différence positive transférée en investissement	934.676.00501.20200	3 600,00 F 548,82 €	
		914.192.00501.20200		3 600,00 F 548,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ces propositions.

Récépissé préfectoral du 17 mai 2001.